

Inscriptions et Cotisations 2025-2026

Catégories (conditions à satisfaire le 1er janvier 2026)		Part fédérale FFCAM	Parts CR-CD	Part club CAF SLV	Assurances		Nouvelle adhésion, renouvellement, mutation		Double adhésion	Nouvelle adhésion (4) à partir du 1er mai 2026		Double adhésion
			Région + département		RC (1) obligatoire	APAS facultative	Avec RC seule	Avec RC+APAS		Avec RC seule	Avec RC+APAS	
T1	Licencié de plus de 24 ans (né avant le 01/01/2002)	37,00	2,70	26,50	18,50	24,00	84,70	108,70	26,50	72,00	96,00	21,20
C1	Conjoint de licencié titulaire dans le même club	20,00	2,70	17,50	18,50	24,00	58,70	82,70	17,50	51,20	75,20	14,00
A1	Licencié de plus de 65 ans (né avant le 01/01/1961) et 10 ans de CAF sans interruption (inscrit FFCAM avant le 01/09/2016)	27,00	2,70	19,50	18,50	24,00	67,70	91,70	19,50	67,70	91,70	15,60
E1	Enfant de licencié dans le même club de 18 à 24 ans (né du 01/01/2002 au 31/12/2007 inclus)	13,00	2,70	19,50	18,50	19,60	53,70	73,30	19,50	47,20	66,80	15,60
E2 (2)	Enfant, petit-enfant de licencié dans le même club et moins de 18 ans (né après le 31/12/2007)	7,00	2,70	7,50	18,50	19,60	35,70	55,30	7,50	32,80	52,40	6,00
J1	Jeune de 18 à 24 ans (né du 01/01/2002 au 31/12/2007 inclus)	23,00	2,70	20,50	18,50	19,60	64,70	84,30	20,50	56,00	75,60	16,40
J2	Jeune de moins de 18 ans (né après le 31/12/2007)	18,50	2,70	9,50	18,50	19,60	49,20	68,80	9,50	43,60	63,20	7,60
P1 (3)	Professionnels de l'encadrement des disciplines sportives listées à l'article 2 des statuts de la FFCAM, Gardiens de refuge en activité	32,00	2,70	21,50	18,50	24,00	74,70	98,70	21,50	64,00	88,00	17,20

(1) RC : assurance responsabilité civile (cf. loi sur le sport)

(2) Pour les petits-enfants ou arrière-petits-enfants mineurs, présenter les livrets de famille ou photocopies justifiant la filiation.

(3) Le tarif P1 est accordé aux professionnels sur présentation de la carte professionnelle délivrée par le Ministre chargé des sports.

A noter pour la catégorie P1 : seul le renouvellement est possible en ligne, les nouvelles adhésions doivent être prises au club.

(4) Seules les nouvelles adhésions sont concernées par la réduction de 20% (hors assurances) pour encourager les adhésions tardives à compter du 1er mai.

Adhérents 2024-2025 : le renouvellement est obligatoire pour continuer la pratique des activités après le 30 septembre 2025.

Assurances facultatives	APAS (1)	24,00 €	Sauf pour les moins de 25 ans : 19,60 €. Majorée de 1 € pour frais de gestion si souscription en ligne différée.
	ME (2)	160,00 €	Extension monde entier, facultative, nécessite d'avoir souscrit l'APAS
	IAR (3)	48,00 €	Individuelle accident renforcée, facultative, nécessite d'avoir souscrit l'APAS
		21,00 €	Tarif réservé aux bénévoles du club
P (4)	355,00 €	Extension paralpinisme	

(1) APAS : assurance de personne et assistance secours en France, Union Européenne, Suisse et Maroc (peut-être souscrite ultérieurement) (frais de recherche et de secours, frais médicaux, assistance et rapatriement à l'adresse qui figure sur la licence).

(2) ME : extension de l'APAS au monde entier, à souscrire au club, en ligne ou par courrier à l'assureur, avec photocopie de la licence et chèque.

(3) IAR : extension individuelle accident renforcée, à souscrire au club, en ligne ou par courrier à l'assureur, avec photocopie de la licence et chèque.

(4) P : extension paralpinisme à souscrire au club ou en ligne.

Cie d'assurance : Gras Savoye Montagne, service FFCAM, parc Sud Galaxie, 3 B rue de l'Octant, BP 279, 38433 ECHIROLLES Cedex.

Ligne dédiée : 09 72 72 22 43 - ffcam@grassavoye.com - www.grassavoye-montagne.com

Inscriptions :

Pour une nouvelle adhésion au club de St Laurent du Var	
<i>En ligne :</i> Formulaire en ligne. Lien sur www.cafslv.com : onglet adhésion Paiement en ligne sécurisé	<i>A la permanence :</i> Fiche d'adhésion (disponible à la permanence) complétée, datée et signée Paiement par chèque, daté et signé, à l'ordre du "CAF de St Laurent du Var"
Pour un renouvellement d'adhésion au club de St Laurent du Var	
<i>En ligne : Formulaire en ligne. Connexion via le portail FFCAM pour accéder à l'espace licencié et au renouvellement d'adhésion.</i> Paiement en ligne sécurisé	
<i>A la permanence (ou par courrier envoyé à l'adresse portée sur l'appel) pour ceux qui n'ont pas renouvelé en ligne avant le 15 octobre :</i> Appel individuel envoyé à domicile à partir du 15 octobre (document à vérifier, corriger et compléter, dater et signer) Paiement par chèque, daté et signé, à l'ordre du "CAF de St Laurent du Var"	
Pour un changement de club (mutation): à faire en début de saison lors du renouvellement de licence.	
Pour une double adhésion (à faire à tout moment) : paiement uniquement de la part club <i>Pas de traitement en ligne</i> : compléter une fiche d'adhésion à demander à la permanence ou par mail au GAD*	

* GAD (Gestion adhérents) : cafslvgad@gmail.com

Le certificat médical n'est plus obligatoire : la FFCAM recommande de compléter l'auto-questionnaire de santé (joint à l'appel individuel ou disponible à la permanence et sur Internet : https://www.ffcaml.fr/certificat_medical.html) et de consulter son médecin traitant en cas de réponse(s) positive(s).

Pour les mineurs : le certificat (à adresser par mail au GAD*) demeure nécessaire en cas de réponse(s) positive(s) au questionnaire de santé.

Le questionnaire de santé est un document personnel et confidentiel à conserver par l'adhérent, il ne doit être ni remis, ni communiqué au club.

Les adhérents peuvent exprimer le souhait de ne pas recevoir d'information des partenaires de la fédération (page <http://extranet-clubalpin.com/mesinfos>)

Important : l'adhésion prend effet dès le versement de la cotisation et cessera le 30/09/2026 à minuit.

Pour faciliter le renouvellement de la licence, la couverture d'assurance reste acquise jusqu'au 31/10/2026 inclus.

Abonnement à la revue trimestrielle FFCAM « La Montagne & Alpinisme » :

Adhérent résidant en France	24,00 €
Adhérent résidant à l'étranger	29,00 €
Non adhérent résidant en France	38,00 €
Non adhérent résidant à l'étranger	43,00 €
Vente au numéro	9,00 €